

CONSTANTIN ZUCKERMAN

LA DATE DE P.LIPS. 13 & 54, BGU XII 2167 ET SB XIV 11378

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 100 (1994) 203–205

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

LA DATE DE P.LIPS. 13 & 54, BGU XII 2167 ET SB XIV 11378

I

La date du *P.Lips.* 13, telle qu'elle a été lue et restituée par l'éditeur,

- 1 [Μετὰ τὴν ὑπατ]είαν Οὐ[αλεντινιανοῦ] Αὐγούστου καὶ Φ[λαυίου]
2 [Οὐάλεντος] Αὐγού[στου].

a suscité des justes interrogations de la part de R. S. Bagnall et de K. A. Worp, *ZPE* 28 (1978) 222-225. Le post-consulat en question correspond à l'année 366, tandis qu'à l'intérieur du texte on trouve l'indication qu'il fut rédigé le 25 Phaophi (22/23 octobre) d'une huitième indiction, donc, si on cherche la huitième indiction la plus proche, en 364. Le décalage inhabituel entre les deux dates a poussé les auteurs à revoir le texte sur une photo et cette révision a abouti, en effet, à une lecture très différente de celle de l'éditeur. Elle a servi de base pour la restitution suivante:

[Μετὰ τὴν ὑπατείαν τῶν δεσποτῶν ἡμῶν]
[Οὐάλεντος Αὐγούστου τὸ ς καὶ Οὐάλεν-]
[τιν]ειανοῦ [νέου αἰωνίου] Αὐγούστου καὶ [... ...]
[...]αυ ο [τὸ β'] vacat

D'après la date ainsi restituée, on se trouverait en octobre 379.

Pourtant cette restitution a soulevé, à son tour, un problème de formulaire — voir A. Cameron, *ZPE* 56 (1984), p. 169, n. 33 —, qui a été reconnu par R. S. Bagnall, A. Cameron, S. R. Schwartz et K. A. Worp, *Consuls of the Later Roman Empire*, Atlanta 1987, p. 648-649. Cet ouvrage de référence cite le texte *sub anno* 379, tout en admettant que le problème de la restitution de la date consulaire reste entier.

La restitution de la date doit tenir compte de quatre éléments:

- Le notaire qui a rédigé le document, un certain Philosarapis, réapparaît dans les textes datés de 376, 377 et 381 (voir *Byz.Not.*, p. 73, où la date du *P.Lips.* 17, de 377, est pourtant indiquée à tort comme 372). On évitera donc de s'écarter trop de ces dates.
- La répétition du titre *Augustus* pour chacun des deux empereurs qui partagent le consulat serait exceptionnelle à l'époque de Valentinien et Valens ; les empereurs-collègues sont toujours réunis dans la formule τῶν αἰωνίων Αὐγούστων. La lecture Αὐγούστου καὶ qui, selon Bagnall et Worp, est certaine, suggère que seulement un des consuls a été empereur mais pas l'autre.
- On évitera, si possible, la division du nom du consul. Une telle coupure est contraire à l'habitude des scribes, et dans la restitution citée plus haut elle est tout à fait inexplicable: dans le *P.Lips.* 13, le nombre de caractères par ligne dépasse parfois une quarantaine et on voit mal pourquoi à la l. 2 (restituée), le scribe aurait dû couper après trente caractères seulement.
- On est dans une huitième indiction.

Cela étant dit, la solution vient du *CPR* X 107 (26.7.364) qui cite la formule brève de la date consulaire] ὑπατείας Ἰουινειανοῦ κ[αὶ] Οὐαρρωνειανοῦ (l. 9) et prouve ainsi — contre le *PSI* I 90 (17.10. 364) qui préfère, dans une situation politique confuse, se référer au post-consulat de Julien et de Fl. Salustus — que le consulat de Iovianus et son fils a été connu en Egypte. Je restitue d'après la transcription de Bagnall et Worp:

[Ἰπατείας Φλαυίου]
[Ἰοβ]ειανοῦ [τοῦ] Αὐγούστου καὶ [τοῦ παιδὸς ?]
[Φλ]αυ[ί]ο[υ Οὐαρρωνειανοῦ] vacat

J'hésite à proposer les formules standard [Ἰπατείας τοῦ δεσπότου ἡμῶν Φλαυίου] | [Ἰοβ]ειανοῦ [τοῦ αἰωνίου] Αὐγούστου, car il est possible que le scribe ait indiqué d'une façon ou d'une

autre le fait que Iovianus est mort (17.2.364). L'orthographe des noms propres varie beaucoup et est sujet à caution. Mais ces réserves n'enlèvent rien au fait que les noms de Iovianus et son fils s'intègrent parfaitement aux l. 2-3, et comme l'année 379 est manifestement à écarter, il s'impose que le *P.Lips.* 13 date du 22 octobre 364.

II

Le *P.Lips.* 54 = *W.Chr.* 467 a préservé le mois et le jour, le 15 Mecheir (9/10 février). Le *praeses* en exercice est Flavius Aelius Gessius. La date proposée par l'éditeur, *ca* 376, ainsi que la fourchette chronologique 375/8 dans *PLRE* I, s. v. Gessius 2, p. 395, s'avèrent ainsi trompeuses: le 21 juin 376 le poste de *praeses* est encore occupé par le prédécesseur de Gessius, Flavius Pompeius Pergamius (*P.Flor.* I 95). Le texte n'est donc pas antérieur à février 377. Or, on y prête serment par la *tychè* des empereurs Valens, Valentinien et Gratien, ce qui exclut février 379 — date à laquelle la mort tragique de Valens a évidemment été connue partout — et à plus forte raison, toute date postérieure.

Le choix entre 377 et 378 peut être fait avec une grande probabilité. La date consulaire de notre texte est perdue mais il contient une brève récapitulation, [μ]ετὰ τὴν προ[ο]κ(εμμένην) ὑπατεῖ[α]ν (l. 18); il a donc été daté par un post-consulat. Or en 378, le consulat de Valens et Valentinien a été annoncé en Egypte dès le début de janvier (*BGU* XIII 2339 de 5 janvier, et non de 15 janvier, comme l'indique *Consuls of the Later Roman Empire*, sous l'an 378). Il n'y a pas de raison de supposer que les gens de Pesla l'ont ignoré au milieu de février: un si large écart dans la connaissance du nouveau consulat, dans une période politiquement calme, serait exceptionnel. Par contre, le *SB* XIV 12109 est la preuve qu'en 377, le consulat, entièrement occidental, de Gratien et Merobaudes, n'a pas été connu en Egypte le 13 février, date à laquelle on datait encore d'après le post-consulat de Valens et Valentinien. C'est en 377, et plus précisément le 9 février 377, qu'il faut sans doute dater le *P.Lips.* 54 = *W.Chr.* 467.

III

Le *BGU* XII 2167 contient deux quittances délivrées par le «ὑποδέκτης ἀννωνῶν ἐπὶ τόπων Μαύρων καὶ χρυσοῦ κανονικῶν ναύλων σὺν τιρώνων» (le texte dans chaque quittance est mutilé, mais la restitution de l'éditeur va sans doute dans le bon sens). La première quittance est pour une cinquième indiction et la seconde est pour une sixième; il s'agit de deux années consécutives. La seconde quittance est en effet double. D'après la lecture que l'éditeur a hésité à imprimer dans le texte mais qui correspond, selon lui, de la meilleure façon aux traces de l'écriture, elle consigne un versement de 28+9 carats effectué par Taurinos au nom du *magistrianos* (*agens in rebus*) Sarapodōros ainsi qu'un autre, de 4+23 carats, effectué par Ammōnios, fils de Paniskos. C'est le premier de ces versements qui nous intéresse, car les mêmes 28+9 carats apparaissent également dans la première quittance.

D'après la seconde quittance, le versement en question est effectué par Σαραπόδω[ρ]ος [μ]αγιστρ(ιανός) δι(ὰ) Ταυρί[νου] (l. 11). Dans la première quittance cependant l'éditeur lit et restitue

3	᾽Ο[ν]όμ(ατος) ?
4	- - - - -] κ ρίου Ταυρίνου· (etc.)

et il suggère que "die Zahlung erfolgt anscheinend in Namen des Taurinos I durch einen Dritten." Mais je ne vois pas où on peut insérer dans le texte une référence à cette troisième personne qui payerait au nom de Taurinos. En plus, comme la somme versée est la même, l'opération fiscale a toutes les chances d'être identique à celle qui apparaît dans la seconde quittance. Or, l'éditeur n'exclut pas la lecture et la restitution Σ[αραπόδωρος] à lieu de ᾽Ο[ν]όμ(ατος) et rien n'empêche en effet d'envisager une formule comme

3 Σ[αραπόδωρος μαγιστρ(ιανός)
 4 δι(ὰ) - - - -] . . κ . ρίου Ταυρίνου· (etc.)

Le problème est de trouver une restitution plausible pour le mot qui précède le nom de Taurinos.

L'éditeur a hésité à lire τ]οῦ κυρίου — Taurinos n'apparaît d'ailleurs jamais avec ce titre — et j'ai pensé à πρι]μικηρίου. Faute d'occasion de vérifier cette hypothèse moi-même, j'ai eu recours à la grande amabilité du Prof. Herwig Maehler qui conclut, après l'examen d'une photo, "it seems to me that the traces are compatible with] . . κηρίου" (lettre du 16 mars 1988), et de M. Jean-Luc Fournet qui m'indique, en soulignant le mauvais état du papyrus dont il a pu contrôler l'original, que rien ne s'oppose à la lecture πρι]μικηρίου. On peut donc envisager la restitution

3 Σ[αραπόδωρος μαγιστρ(ιανός)
 4 δι(ὰ) τοῦ πρι]μικηρίου Ταυρίνου· (etc.)

car Taurinos a été en effet un *primicerius*.

La carrière de ce personnage est connue par plusieurs pièces de ses archives qui ont été publiées et élucidées par le Prof. Maehler. Simple soldat en 426 (*BGU XII 2137*), il est *centenarius* en 446 (*BGU XII 2141*). D'après *BGU XII 2146*, Taurinos est mort avant novembre 457; le même texte nous apprend qu'il a pris sa retraite avec le grade de *primicerius*. Cette promotion, postérieure à 446, est un indice-clé pour la datation des deux quittances: les seules cinquième et sixième indictions entre 446 et 457 sont 451/2 et 452/3. La mort de Taurinos se situe désormais entre 452/3 et 457.

IV

Jean Gascou, *Cd'E 58* (1983) 233-234, fait remarquer que la première des deux quittances d'impôt, éditées par Ewa Wipszycka dans le *Festschrift zum 150jährigen Bestehen des Berliner Aegyptischen Museums*, Berlin 1974, 459-462, appartient aux archives de la famille de Taurinos qui ont été publiées la même année (1974) dans *BGU XII*. Il parvient ainsi à dater ce texte du 9 mars 523 au plus tôt.

La même observation peut être faite à l'égard de la seconde quittance. Si le P.Berl.inv. 13916 (*SB XIV 11377*) fait apparaître le *scholasticus* Iôannès fils de Taurinos, c'est son père Taurinos, un petit-fils de Taurinos le fondateur de la "dynastie", qui apparaît dans le P.Berl.inv. 13911 (*SB XIV 11378*). Ce personnage a mené une carrière diversifiée. En 491 et en 494 (*BGU XII 2162* et *2164*), il apparaît en tant que fonctionnaire du bureau militaire (στρατιωτική τάξις) de la Thébaïde. Dans les dernières années de sa vie il est devenu prêtre de l'église "catholique" d'Hermopolis (*BGU XII 2182* de 510 et *SB IV 7369* de 512); en septembre 513 il était mort (*P.Coll.Youtie II 90*). Mais entre ces deux étapes, Taurinos a passé un bon nombre d'années sans poste, que ce soit au service de l'Etat ou de l'église. Pendant cette période il est appelé θαυμασιώτατος (*admirandissimus*), un titre honorifique réservé aux notables laïcs qui ne sont pas nécessairement fonctionnaires d'Etat.

Il porte ce titre dans un contrat de 501 (*BGU XII 2174*) et dans une quittance qui certifie qu'il a versé la totalité des impôts pour une parcelle jusqu'à, y compris, une sixième indiction (*BGU XII 2168*). Le fait que la seule sixième indiction qui se situe entre les deux tranches de sa carrière est 497/8 confirme la datation du second texte en 498 proposée, pour une autre raison, par l'éditeur. La quittance P.Berl.inv. 13911 (*SB XIV 11378*), émise au θαυμασιώτατος Taurinos pour la totalité des impôts d'une quatorzième indiction, se trouve dans le même cas. La seule quatorzième indiction qui entre en compte est 505/6, et la date de la quittance, le 21 Thôth d'une quinzième indiction, correspond donc au 18 septembre 506.